



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Procès-verbal n° 23-2025

Séance du 24 mars 2025

19h30, à la salle du Conseil Communal à Apples, sous la présidence de Mme Laurence Micheli, Présidente du Conseil Communal de Hautemorges.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2025
3. Adoption de l'Ordre du Jour
4. Présentation de la Planification énergétique territoriale de Hautemorges
5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 02-2025 – Demande d'un crédit de CHF 195'000.- pour des études pour l'implantation de réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de Hautemorges
 - Préavis n° 03-2025 – Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour étudier le potentiel photovoltaïque communal et les opportunités de communautés électriques locales
 - Préavis n° 04-2025 - Participation financière au projet d'assainissement et transformation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges
6. Communications du Bureau du Conseil Communal
7. Nomination de 2 commissions :
 - Commission ad hoc "Législature 2026-2031"
 - Commission thématique "Infrastructures loisirs et sport"
8. Communications municipales
9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
10. Propositions individuelles et divers
11. Clôture

1. Appel

70 Conseillers-ères ont été régulièrement convoqués-es.

56 sont présents-es

14 sont absents-es

dont

14 Conseillers-ères excusés-es :

Mme Sylvette Aubord, M. Stéphane Barbey, M. Benoît Berger, Mme Elisabeth Besse-Bühlmann, M. Yann Caloz, M. Claude Cretegny, M. Daniel Cretegny, Mme Joëlle Fuchs, Mme Cornelia Grandjean, M. Nicolas Jotterand, Mme Nathalie Leitos, M. Justin Tardy, M. Alain Urben, M. Benoît Viret

Conseillers-ères non excusés-es :

Néant

Le quorum de 36 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Mme la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les délibérations du Conseil.

Les 7 membres de la Municipalité sont présents.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Mme Laurence Micheli, Présidente, procède à l'énumération du PV n° 22-2025 page par page :

Aucune demande de modification n'étant requise, le PV est soumis au vote :

Le procès-verbal est accepté tel que présenté

Pour 52

Contre 00

Abstention(s) 03

19h38 : arrivée de M. Etienne Bourcoud

3. Adoption de l'Ordre du jour

Aucune demande de modification n'est requise.

L'Ordre du Jour est soumis au vote :

L'Ordre du Jour est accepté tel que présenté

Pour 55

Contre 00

Abstention(s) 01

4. Présentation de la Planification énergétique territoriale de Hautemorges

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, assisté par M. Emmanuel Tinguely, Chef des Services Techniques de la commune de Hautemorges, présente la Planification Energétique Territoriale (PET). Il rappelle que tous les documents utiles (y compris fiches explicatives et actions à mener) sont disponibles sur le site internet de la commune et précise que les chiffres communiqués découlent de données cantonales.

Il précise encore que, pour des raisons principalement techniques, aucune synergie n'est envisagée avec les communes avoisinantes. D'autre part, compte tenu de l'incertitude liée à la pérennité de nos STEP, il n'est pas jugé opportun d'investir dans des infrastructures destinées à récupérer et valoriser le potentiel énergétique de ces sites.

La présentation est jointe au présent PV.

5. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :

- **Préavis n° 02-2025 – Demande d'un crédit de CHF 195'000.- pour des études pour l'implantation de réseaux de chauffage à distance (CAD) sur le territoire de Hautemorges**

Conclusions du préavis :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude avancée pour Apples pour un montant de CHF 75'000.-*
- *d'autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges, pour un total de CHF 120'000.-*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.-*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions*

Commission des Finances

Mme Anick Delay, rapporteur, donne lecture partielle du rapport unanime, lequel conclut "*de ne pas autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges pour les 5 autres villages tant qu'une réalisation des travaux potentiels n'est pas envisagée à court terme (après l'étude)*", et propose par conséquent à l'assemblée d'amender le préavis comme suit :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude avancée pour Apples pour un montant de CHF 75'000.-*
- *de ne pas autoriser la réalisation des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 75'000.-*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions*

Commission ad hoc "Energie et Développement durable"

M. Basil Viquerat, rapporteur, donne lecture partielle du rapport unanime, lequel émet les vœux suivants :

"Relevant les nombreux projets et études en cours et soucieux de préserver les deniers publics, un relatif sentiment d'inquiétude était partagé au sein de la commission quant à la capacité à réaliser les projets en temps voulu, rendant les résultats des études potentiellement caducs. Nous invitons donc la Municipalité à s'assurer que les conclusions de ces études puissent être suivies avec les ressources adéquates et en priorisant ses initiatives.

Nous invitons également la Municipalité à considérer sérieusement les différentes sources d'énergies renouvelables. En effet, même si la ressource bois indigène est conséquente dans la commune de Hautemorges, elle est par définition limitée. De plus, la politique énergétique cantonale recommande de favoriser une utilisation optimale des ressources situationnelles (dont le bois ne fait pas partie) dans les réseaux thermiques.

Finalement, la commission se tient à disposition de la Municipalité et apprécierait d'être impliquée proactivement afin de pouvoir soutenir ses initiatives de manière constructive."

Il conclut par la lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, précise que le bureau Planair SA a été approché, non pas pour qu'un mandat soit attribué, mais pour avoir une idée du coût de l'étude. Cette société sera invitée à faire une offre et, selon les directives municipales, sera mise en concurrence avec au moins deux autres sociétés. Il confirme également que :

- 1) l'étude 2020 sur le CAD d'Apples n'est plus d'actualité
- 2) le CAD de Pampigny est fonctionnel et offre encore des possibilités d'être raccordé à d'autres bâtiments, notamment pour Pampicentre ou pour l'extension du Collège du Champ-Carré
- 3) d'autres CAD (bois ou géothermie) pourraient être implantés dans différents lieux en fonction des besoins.

Pour conclure, et sur la base d'éléments obtenus postérieurement au dépôt du préavis, M. le Municipal évoque la possibilité d'obtenir des subventions à hauteur de 60 % et jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Dominique Kohli demeure indécis entre suivre la position de la Commission des Finances, ou plutôt garder une vision d'ensemble dans cette stratégie. Il souhaite également savoir si la commune a la capacité de réagir à très court terme face à un potentiel de développement dans l'un des 6 villages. Il invite enfin la commune à acquérir du bois auprès des communes voisines.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, confirme que les infrastructures d'Apples sont en place, qu'il suffit de les adapter aux normes actuelles et de les dimensionner correctement. D'autre part, M. le Municipal indique que la première étape consiste à identifier le potentiel afin de définir un cadre à l'attention des entrepreneurs. Il conclut par rappeler que plusieurs projets de CAD sont également en cours chez nos voisins exploitant des forêts.

M. le Municipal confirme à M. Giorgio Anastopoulos que la chaudière à bois du collège d'Apples ne peut être comparée à un CAD. D'autre part, les études permettront de déterminer quelle source d'énergie, entre une PAC (pompe à chaleur) ou un CAD, est la plus performante pour alimenter des habitations chauffées par radiateurs, nécessitant une température beaucoup plus élevée qu'un chauffage au sol.

M. Felix Mann rappelle que la Commission des Finances ne s'oppose pas au projet. Il estime par contre que la planification proposée par la Municipalité n'offre pas la garantie que l'étude soit encore d'actualité lors de l'exécution des travaux, prévue seulement dans 4 ou 5 ans. Il met également en évidence le fait que, sans s'être concerté, la Commission ad hoc partage la même inquiétude.

Mme Francine Jeanprêtre confirme que la Commission ad hoc a réservé un très bon accueil à ce préavis, malgré le fait qu'il subsiste des incertitudes concernant le calendrier de la réalisation des travaux. Le modeste crédit demandé sert à financer une étude permettant de déterminer le degré d'opportunité de doter l'ensemble des villages de la commune de cette source d'énergie renouvelable. Enfin, les compléments d'informations obtenus postérieurement à la séance de la Commission et le risque que, d'ici 4 ou 5 ans, les subventions pourraient être réduites ne devraient pas être négligés.

M. Philippe Schneiter demande d'une part, si la commune a la capacité financière d'assumer tous ces travaux en même temps, et d'autre part, si les entrepreneurs ont la capacité de pouvoir garantir la réalisation des travaux de manière simultanée.

Financièrement parlant, M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, rappelle que le phasage du projet passant par l'étude, puis par la réalisation, aura pour effet de répartir la charge dans le temps.

Se référant au préavis, M. Etienne Fuchs demande en quoi consiste précisément les deux parties citées au tableau du point 3.3. Quoi qu'il en soit, il suggère de les dissocier afin de morceler le projet et de progresser par étapes.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, confirme que pour développer le projet de manière cohérente, il est nécessaire de voir plus globalement, étant entendu qu'il est par exemple indispensable de connaître la part d'intérêt des propriétaires privés à se raccorder à un tel réseau avant de passer à l'étape suivante.

En relation avec le CAD de Pampigny, M. Julien Favre souhaite connaître le bilan de fonctionnement de cette installation, tant sur le plan énergétique, qu'économique. Compte tenu de l'expérience négative vécue par certaines communes (par exemple Bassin qui a semble-t-il revendu son système à la Romande Energie), M. le Conseiller milite en faveur d'une avancée prudente dans le projet, en progressant village par village.

M. le Municipal rappelle que le préavis prévoit de développer en priorité Apples, dans le but de réhabiliter et de réactiver des installations existantes. L'autre partie du projet permettra justement d'évaluer le potentiel énergétique et économique dans les autres villages. Quelques chiffres sont avancés sans garantie quant au bilan économique de Pampigny : coût de production du kWh entre 12 et 13 centimes, alors que le prix de vente se situe entre 15 et 17 centimes.

M. Etienne Fuchs précise que Pampigny a pu vendre de l'énergie à un prix favorable grâce à la mise à disposition d'un local pour la chaufferie. Le coût actuellement facturé est de 15.3 centimes.

M. Jacques Brera confirme que les prix actuels se situent entre 16 et 24 centimes le kWh. En outre, il expose que les volumes à chauffer ne vont pas tellement évoluer, contrairement au cadre légal qui incitera les propriétaires à sortir des énergies fossiles au profit du renouvelable, ainsi que les mesures d'accompagnement proposées par le Canton de Vaud (subventions). Il évoque également la Loi vaudoise sur l'énergie en cours de révision, et notamment l'art. 61 contraignant les propriétaires à se raccorder à un CAD, pour autant que cette mesure soit économiquement défendable. Il estime enfin que l'on peut craindre, sans certitude à ce jour, que l'obligation à se raccorder ait pour effet de réduire le montant des subventions accordées par le Canton. En conclusion, il en appelle à la prudence et soutient la position de la Commission des Finances.

Mme Evelyne Baumann souligne qu'en matière de géothermie, il existe une cartographie définissant les zones propices. Mme la Conseillère soutient également la position de la Commission des Finances, estimant qu'il est nécessaire de prioriser les endroits avec beaucoup de bâtiments communaux et de s'occuper plus tard des petits villages.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, considère qu'une étude préalable permettrait de pouvoir renseigner précisément les privés intéressés par cette ressource.

En complément à la réponse donnée à M. Etienne Fuchs, Mme Christine Gilliéron, Syndique, évoque les éléments du devis du Bureau Planair, élaboré pour chaque village. Ainsi, par exemple, les CHF 6'000.00 de la première partie pour Cottens comprennent une carte de densité thermique et une identification des zones CAD, un rapport intermédiaire, une présentation à la commune avec une discussion, ensuite de quoi il est précisé que "la commande des étapes suivantes dépend des résultats de la première étape". Elle confirme ainsi que les étapes subséquentes ne seront entreprises que si elles sont opportunes. Mme la Syndique poursuit en informant l'assemblée que les travaux nocturnes d'investigations géologiques et géophysiques se dérouleront du 17 mars au 12 avril 2025 du lundi soir au samedi matin de 20h00 à 6h00. Les villages touchés seront Bussy-Chardonney et Reverolle.

M. Cédric Jotterand revient sur une récente déclaration de la Municipalité estimant n'avoir ni les compétences, ni les ressources pour construire un immeuble. En outre, sur la base de l'expérience difficile vécue par une commune voisine et sur la complexité de l'élaboration d'un tel projet, il s'interroge sur la nécessité de déléguer ce type de chantier à la Romande Energie ou à la SEFA.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

1) L'amendement de la Commission des Finances

L'amendement de la Commission des Finances au préavis n° 02-2025 est accepté

Pour **46**

Contre **07**

Abstention(s) **03**

20h58 – Sur demande de Mme Christine Gilliéron, Syndique, et pour répondre à un besoin de concertation de la Municipalité, Madame la Présidente ordonne la suspension de la séance.

21h12 – Madame la Présidente ordonne la reprise de la séance.

Compte tenu du résultat de la votation sur l'amendement de la Commission des Finances, la Municipalité amende son préavis comme suit :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude avancée pour Apples pour un montant de CHF 75'000.00*
- *d'autoriser la réalisation de la première partie des études préliminaires sur le territoire de Hautemorges, pour un total de CHF 33'000.00*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 108'000.00*

- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.*

Madame la Présidente ouvre la discussion sur cet amendement :

Malgré un budget modeste, M. Claude-Alain Cavigioli confirme à M. Adrian Marti que l'étude en découlant sera suffisamment étoffée pour pouvoir répondre aux questions des personnes intéressées par un raccordement.

M. le Municipal confirme à Mme Francine Jeanprêtre que si le besoin est avéré, les phases suivantes du projet feront l'objet d'une nouvelle demande de crédit.

M. Patrice Copin met en évidence l'importance pour un particulier de savoir ce qu'il peut faire lors du remplacement de son installation de chauffage. Il appartient dès lors à la Municipalité de diffuser un message clair et de pouvoir orienter précisément la population sur la base des éléments de l'étude. Il encourage à voter l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

2) L'amendement de la Municipalité

L'amendement de la Municipalité au préavis n° 02-2025 est accepté

Pour 38

Contre 15

Abstention(s) 03

Le préavis étant doublement amendé, les 2 amendements sont directement opposés par une votation :

Nombre de voix en faveur de l'amendement de la CoFin : 19

Nombre de voix en faveur de l'amendement de la Municipalité : 38

Abstentions : 3

L'amendement de la Municipalité au préavis n° 02-2025 est accepté

Le préavis amendé par l'amendement de la Municipalité est soumis au vote :

Le préavis n° 02-2025 tel qu'amendé par la Municipalité est accepté

Pour 41

Contre 13

Abstention(s) 02

- **Préavis n° 03-2025 – Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour étudier le potentiel photovoltaïque communal et les opportunités de communautés électriques locales**

Conclusions du préavis :

- *d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude pour analyser le potentiel photovoltaïque communal et l'étude d'opportunités de communautés électriques locales pour CHF 50'000.-*

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.-*

- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions*

A titre liminaire, M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, précise que le Bureau d'études Planair SA n'a pas été mandaté pour procéder à l'étude du projet, mais uniquement pour en évaluer le coût. Conformément aux directives municipales, au moins 2 autres bureaux seront sollicités pour déposer leur offre. D'autre part, dans le but de répondre à une question de la Commission ad hoc, il est précisé que la Romande Energie facture 14.34 cts/kWh pour la location du réseau. Une réduction de 20 à 40 % à partir de 2026 est actuellement débattue au sein des instances fédérales et cantonales pour l'utilisation d'un CEL.

Commission des Finances :

M. Felix Mann, rapporteur, donne lecture partielle du rapport unanime, lequel propose d'amender le préavis comme suit :

- *la Municipalité s'engage à demander, avant l'adjudication du mandat, au moins, deux offres comparatives à celle déjà reçue*
- *d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude pour analyser le potentiel photovoltaïque communal et l'étude d'opportunités de communautés électriques locales pour CHF 50'000.-*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.-*
- *de financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions*

Commission ad hoc "Energie et développement durable"

M. Christian Felix, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport unanime, lesquelles proposent à l'assemblée de voter selon les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame la Présidente ouvre la discussion :

M. Giorgio Anastopoulos trouve regrettable que le point 2.8 du préavis limite la CEL aux bâtiments communaux avant d'être élargie aux résidents de la commune. 1) Il existe un potentiel installé par les particuliers, qui, selon les dernières communications de la Confédération, va être racheté à un prix dérisoire 2) Pour cette même raison, plus personne ne va installer de panneaux photovoltaïques 3) Sans investir un centime, la commune dispose d'un potentiel et pourrait racheter, au prix CEL, l'énergie produite par les privés. En conclusion, l'étude devrait, dès le début, inclure tous les bâtiments de la commune.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, et M. Emmanuel Tinguely confirment que cette intégration est prévue.

M. Dominique Kohli soutient cette idée et exprime le vœu que le Fonds de développement durable contribue à cofinancer ce type d'investissement.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, rappelle que par décision du CC, le règlement communal n'autorise pas l'utilisation du Fonds pour des réalisations communales.

M. Dominique Kohli appelle à une modification de ce règlement.

Mme Kirsten Halleux rebondit sur le fait que ce projet ne va pas retarder l'installation de panneaux photovoltaïques (PV), alors même que ni le plan d'investissement, ni le budget ne semblent prévoir ce projet d'implantation. Dès lors, dans quel délai le projet d'installation des PV est-il planifié ?

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, énumère les projets de rénovations de bâtiments incluant l'installation de PV.

M. Aurel Matthey, Municipal, atteste que le plan d'investissement inclut ces dépenses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et l'objet soumis au vote :

1) L'amendement de la Commission des Finances

L'amendement de la CoFin au préavis n° 03-2025 est accepté

Pour 54	Contre 00	Abstention(s) 02
---------	-----------	------------------

2) Le préavis amendé est soumis au vote :

Le préavis n° 03-2025 tel qu'amendé est accepté

Pour 54	Contre 00	Abstention(s) 02
---------	-----------	------------------

➤ **Préavis n° 04-2025 – Participation financière au projet d'assainissement et transformation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges**

Conclusions du préavis :

- *De ne pas entrer en matière pour une participation financière de la commune de Hautemorges dans le projet d'assainissement et de transformation de la patinoire des Eaux-Minérales de Morges.*

Mme Christine Gilliéron, Syndique, informe l'assemblée qu'en raison d'un préavis en cours de rédaction au sein de l'ARCAM, la Municipalité retire son préavis afin de bénéficier de toute information complémentaire et de pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause. Ce sujet est donc reporté.

6. Communications du Bureau du Conseil Communal

Mme Laurence Micheli, Présidente, annonce les démissions reçues de MM. Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, avec effet au 31 mars 2025.

La prochaine séance du CC aura lieu le lundi 5 mai 2025.

7. Nomination de 2 commissions

Commission ad hoc "Législature 2026-2031"

Deux conseillers-ères ont préalablement déposé leur candidature par e-mail :

- M. Jean-Luc Favre et Mme Kirsten Halleux
- M. Patrice Copin, M. Pascal Sigg et M. Nicolas Dumauthioz font part de leur candidature.

Aucune autre proposition n'étant faite, et le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, l'assemblée procède à une élection tacite :

Sont élus-es à la Commission ad hoc "Législature 2026-2031"

M. Patrice Copin, M. Nicolas Dumauthioz, M. Jean-Luc Favre,
Mme Kirsten Halleux et M. Pascal Sigg

Mme Laetitia Trottet demande que la mission des commissions à nommer soit décrite dans la convocation.

Mme la Présidente rappelle que la demande de nomination d'une commission émane de la Municipalité, en vue du dépôt d'un préavis, sans que le Bureau ne connaisse précisément les enjeux. Mme la Présidente précise que par définition, une commission thématique est destinée à statuer sur plusieurs préavis, contrairement à la Commission ad hoc, dont le rôle succombe une fois le préavis accepté.

M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal, évoque deux projets d'actualité, dont la place de jeux de Cottens et une réflexion plus globale sur les terrains de football, ainsi que, dans un avenir plus lointain, tout projet relatif au sport, loisirs, culture, et pouvant inclure des bâtiments.

Commission thématique "Infrastructures loisirs et sports"

Deux conseillers ont préalablement déposé leur candidature par e-mail :

- M. Jean-Luc Bovey, M. Nicolas Hoffman
- M. Basile Viquerat, Mme Tania Aeschlimann, Mme Karine Kern et M. Simon Pittet

Compte tenu du nombre de prétendants, M. Jean-Luc Bovey retire sa candidature préalable.

Ainsi, le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, l'assemblée procède à une élection tacite :

Sont élus-es à la Commission thématique "Infrastructures sport et loisirs"
Mme Tania Aeschlimann, M. Nicolas Hoffman, Mme Karine Kern,
M. Simon Pittet et M. Basil Viquerat

8. Communications municipales

- **Mme Christine Gilliéron, Syndique**

Système de Financement Régional (SFR)

Une information sur le SFR (Système de Financement Régional) sera présentée lors du prochain Conseil.

La Poste

Le 11 mars dernier, le Conseil des Etats a rejeté par 24 voix contre 17 la motion intitulée "Clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de La Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement".

Outre les 40 agences postales déjà perdues depuis 2018 dans le Canton de Vaud, la fermeture de 19 offices supplémentaires a été annoncée. 6 se situent dans le district de Morges (Apples, Aubonne, Bière, L'Isle, Saint-Prex et La Sarraz).

L'Alliance des Communes prépare un courrier à l'attention du nouveau CEO de la Poste afin d'obtenir une entrevue permettant de lui expliquer l'impact réel des fermetures pour nos villages. La Poste ne doit pas laisser des régions entières sans service postal, ni viser une transformation "à la Danoise".

Le communiqué de presse de l'Alliance des Communes est joint au présent PV.

ARCAM – Perception des taxes de séjour

Le règlement a été approuvé et validé par le Canton, il est désormais applicable.

SRGZA

La mise en consultation est reportée à une date pas encore définie.

Les membres du CC qui ont manifesté leur intérêt en participant à la séance d'information du 11 mars dernier à Yens en sont remerciés.

Projet de révision de la Loi sur les Communes

La Municipalité a étudié avec attention les articles la concernant et communiqué ses commentaires et remarques au Canton et à l'UCV.

- **M. Aurel Matthey, Municipal**

Finances

Le rendement des impôts 2024 s'avère être conforme au budget, voire parfois supérieur selon les postes.

Informatique

Le service e-déménagement est opérationnel depuis le 17 mars 2025. L'information sera publiée dans le prochain tout-ménage.

Prochain préavis

Les comptes 2024 en juin prochain.

- **M. François Delay, Municipal**

Collège de Pampigny

La définition précise des besoins pour intégrer l'UAPE dans le projet arrive à son terme. Un préavis devrait être déposé en juin prochain.

ASIABE

Le chantier pour l'extension du collège Léman avance malgré deux oppositions consécutives à la mise à l'enquête, soit Pro Vélo, avec qui les discussions sont en bonnes voies et la DGTL, plus complexe, s'opposant à la piste d'accès au chantier prévue en zone agricole, et cela malgré les accords avec les propriétaires. Les autres options, moins favorables et avec un aspect sécuritaire plus que discutable font l'objet de négociation. A ce stade, le calendrier initial est maintenu.

Maison des Jeunes

Ouverte depuis plus d'une année, un bilan a été dressé et a fait l'objet d'un fascicule permettant de faciliter la communication avec les partenaires. Un exemplaire est à disposition de chaque conseillère. La date d'inauguration a été reportée au 24 mai 2025. Dans la foulée, les communes de l'ASIABE seront rencontrées afin de discuter de la suite du projet.

AJEMA

Un groupe de travail avance sur le projet. Il est composé des communes de l'ASIME (sans Morges), des communes de l'ASIABE, de Gollion, ainsi que de Vufflens-le-Château et Chigny, qui avaient quitté l'association auparavant, soit 18 communes pour plus de 19'000 habitants. Une convention a été validée afin d'obtenir un budget destiné à l'engagement d'un Chef de projet, dont le rôle sera d'accompagner le Groupe de Travail pour la création du ou des réseaux.

AJERCO

L'association fait face à des difficultés liées aux coûts toujours plus importants, à charge des communes, et pesant lourdement sur les finances communales. Pour Hautemorges, une proposition de sortie de l'AJERCO va parvenir ces prochains jours à l'ARASMAC.

Garderie de Chaniaz

La liste des locaux est en cours de validation avec certains utilisateurs, afin de chiffrer les différentes options selon le type de construction.

Divers

La commune de Hautemorges s'est associée aux communes de Morges, Lonay, Tolochenaz, Echichens et Echandens, initiateurs d'une étude régionale sur les terrains de football, actuellement en nombre insuffisant face, notamment, à l'essor du foot féminin. L'objectif est d'évaluer collectivement les besoins en infrastructures et d'envisager la création de nouveaux terrains synthétiques, éclairés et avec des vestiaires adaptés. La variante retenue par Hautemorges correspond à l'étude présentée antérieurement au CC.

- **M. Serge Gambarasi, Municipal**

Les points développés ci-dessous sont inclus dans la présentation jointe au présent PV.

Eau potable

Les différentes variantes, décrites en page 3, démontrent que le site de Montachard doit être privilégié pour l'implantation du futur réservoir.

Réseau de collecteurs et épuration

Se référer à la présentation.

22h16 – Sortie définitive de M. Sylvain Pittet

Gestion des déchets

A noter que l'instance cantonale, ayant statué sur la recevabilité de l'initiative, est en fait la Cour constitutionnelle.

Pour le reste des informations, se référer à la présentation.

- **M. Claude-Alain Cavigioli, Municipal**

Place de jeux de Cottens

La commission "Infrastructures, loisirs et sport" ayant été nommée, un préavis sur la place de jeux de Cottens sera présenté lors du prochain CC.

Groupement forestier Veyron-Léman

Fin janvier dernier, M. Guy Favre, garde forestier du triage de Hautemorges, a remis sa démission pour le 30 avril 2025, son activité professionnelle annexe ne lui permettant plus d'assurer sa tâche.

Immédiatement contacté, M. Yann Bornand, qui avait quitté le groupement pour tenter une expérience professionnelle qui ne lui a pas convenu, a confirmé son retour en qualité de garde forestier de ce même triage, à partir du 1er mai 2025.

- **M. Claude Dumauthioz, Municipal**

Chemins AF

Lors de la prochaine séance du 5 mai 2025, un préavis relatif à la première étape pour la réfection des chemins AF sera présenté. Les commissions CoFin et ad hoc (dont les noms sont rappelés) seront sollicités à cette occasion.

- **M. Fabrice Marendaz, Municipal**

Eglise, Apples

Le bilan énergétique demandé sur ce bâtiment est rédigé. Il sera présenté à la Municipalité le 30 avril prochain, ensuite de quoi, la Commission ad hoc sera activée pour la préparation d'un nouveau préavis.

Croix-du-Moulin, Apples

Les travaux d'isolation arrivent à leur terme et les crépis devraient être terminés pour mi-avril (en fonction de la météo). Une fois les échafaudages démontés, il sera possible d'enchaîner avec les travaux d'aménagements extérieurs pour clore le chantier d'ici fin mai 2025.

9. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)

Néant.

10. Propositions individuelles et divers

En son nom, et en celui de M. Jean-Daniel Fawer, M. Vincent Crottaz confirme leur démission simultanée pour le 31 mars 2025. Afin d'assurer leur remplacement et permettre aux 2 personnes remplaçantes de travailler avec notre assemblée avant la prochaine législature, ils considèrent que le moment est opportun pour laisser leur place. Ils adressent leurs remerciements et souhaitent bonne continuation à notre institution.

M. Etienne Fuchs relève que le passage à niveau, érigé par les MBC à la hauteur de la Côte de Piez entre Pampigny et Apples, ne comporte toujours pas de barrières. Les travaux sont-ils terminés ?

Mme Christine Gilliéron, Syndique, n'a pas d'informations à ce sujet et va se renseigner.

M. Jean-François Blanc évoque la séance du 9 septembre 2024, lors de laquelle il a demandé si des bassins de rétention avaient été exigés lors de la construction des nouvelles villas sises au chemin du Caudrey à Pampigny. A noter que divers aménagements similaires ont été construits à sa demande dans les environs directs. En outre, M. le Conseiller a sollicité la Municipalité pour s'assurer régulièrement du bon fonctionnement de ces ouvrages. Sans retour de leur part, qu'en est-il ?

M. Serge Gambarasi, Municipal, prend note et rendra compte lors d'un prochain CC.

Après avoir écrit en 2023, 2024 et 2025 à la Municipalité, sans retour de leur part, M. Cédric Jotterand souhaite connaître les mesures d'accompagnement prises en faveur des établissements publics et des restaurants de la Commune, hauts-lieux de la vie sociale villageoise.

M. Fabrice Marendaz, Municipal, confirme avoir pris en charge la demande. Des informations seront communiquées ultérieurement.

11. Clôture

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie la Municipalité et les membres du Conseil pour leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h34.

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet

ADOPTION DU PRESENT PROCES-VERBAL

Dans sa séance du lundi 5 mai 2025, le Conseil Communal de Hautemorges a adopté le présent procès-verbal modifié comme suit :

Page 326 (haut de la page) : M. Jacques Brera rectifie son intervention puisque, après vérification, il faisait référence à l'art. 40 de la loi vaudoise sur l'énergie, et non à l'art. 61.

Hautemorges, le 5 mai 2025

La Présidente :
Laurence Micheli

Le Secrétaire :
Laurent Mottet